

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-20231101

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;
l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et
l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la nécessité d'assurer la liberté de circulation sans risque d'accidents matériels ou corporels
sur le territoire de la Commune ;

Vu la demande de la société TEAM RESEAUX, représentée par Valérie BROSSE, en date du 3
novembre 2023 demandant un arrêté de circulation afin de procéder aux travaux de
terrassement avec pose d'un coffret Enedis pour branchement électrique au numéro 11 B de la
Route de Toisley ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité du public,
des participants et des autres usagers ;

ARRÊTE

Article 1 : à compter du lundi 13 novembre 2023 à 8h30 et jusqu'au vendredi 15 décembre 2023
à 17h30, la circulation devant le 11 B Route de Toisley, sera règlementée selon les prescriptions
suivantes :

- le stationnement et le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera
interdit,
- la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h sur la zone de travaux,
- la circulation se fera sur une demi-chaussée avec circulation alternée manuellement
par K10,
- la signalisation nécessaire sera mise en place et assurée par la société TEAM RESEAUX,
28 rue d'Avrilly à Evreux (27000), chargée des travaux.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Mesnil-sur-l'Estrée, Monsieur le Chef de la
brigade de Gendarmerie de Nonancourt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN) dans un délai de deux mois à compter de son
entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application
« Télérecours Citoyens » accessible via la plateforme www.telerecours.fr.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nonancourt,
- Société TEAM RESEAUX.

Fait à Mesnil sur l'Estrée, le 7 novembre 2023.

Pour le Maire empêché et par délégation,
Patrice VERGER, 2^{ème} adjoint.

